

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 26 mai 2020

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du mardi 26 mai 2020**

**Date de la convocation** : 15 mai 2020

**Heure d'ouverture de la séance** : 19 h 30

**Heure de la clôture** : 20h10

**Présents** : MÂCHARD Jean-Yves, ANTHOINE-MILHOMME Stéphane, MOREL Julien, COUTURIER Fabien, JACQUEMOUD Christian, ZUCCALLI Christelle, CHERAMY Carine, DERISLOUD André, AUBRY Eliane, PASUTTO Jean-Pierre, MULLER Carine

**Secrétaire de séance** : Julien MOREL

**1. Installation du Conseil Municipal**

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Jean-Yves Mâchard, Maire. Mr Mâchard remercie les élus d'être présent ce soir.

Puis déclare les membres du conseil municipal, cité ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

Mr Julien MOREL est désigné secrétaire de séance(art. L. 2121-15 du CGCT).

**2. Election du Maire**

Mr DERISLOUD André , doyen des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie .

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs: Mr ANTHOINE-MILHOMME Stéphane, Mme CHERAMY Carine

Chaque Conseiller Municipal, a voté à bulletin secret.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 26 mai 2020

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	10
f. Majorité absolue.....	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Yves MÂCHARD	10	dix

Mr Jean-Yves Mâchard a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

**3. Election des adjoints**

Sous la présidence de Mr Mâchard Jean-Yves, élu maire le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

**a. Élection du premier adjoint**

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	10
f. Majorité absolue .....	6

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 26 mai 2020

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Pierre PASUTTO	10	dix

Mr Jean-Pierre PASUTTO a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

**b. Élection du deuxième adjoint**

***Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 11
- f. Majorité absolue ..... 6

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Eliane AUBRY .....	11	onze

Mme AUBRY Eliane a été proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée.

**4. Lecture de la charte de l'élu local**

Mr le Maire donne lecture de la charte de l'élu local. Une charte est distribuée à chaque élu.

**5. Indemnités des élus**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les indemnités des maires et adjoints des communes de moins de 3500 habitants ont été revalorisées par rapport aux mandats précédents.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 26 mai 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide et avec effet immédiat, de fixer le montant de l'indemnité de fonction du Maire au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique selon l'importance démographique de la commune soit 25.5%.

Décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités de fonction des Adjointes au Maire au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique selon l'importance démographique de la commune soit 9.9%.

**6. Questions diverses**

✚ Une liste des différentes commissions est fournie aux membres du Conseil Municipal afin qu'ils puissent s'inscrire à la prochaine réunion.

Le secrétaire de séance,  
Julien MOREL



Le Maire,  
Jean-Yves MÂCHARD

